Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le 13/10/2025
ID : 062-246200638-20251010-D_2025_234-AR

SIVOM communauté du Béthunois
Acteur de votre quotidien

Décision n°D_2025_234

CREMATORIUM

ACHAT DE VÊTEMENTS DE CÉRÉMONIE

Nous, Pierre-Emmanuel GIBSON, Président du SIVOM de la Communauté du Béthunois,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10,

Vu la délibération n° 1-06 du Comité syndical en date du 16 juillet 2020 modifiée les 26 mars 2021 et 22 juin 2022, autorisant le Président, notamment à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

En application de l'article R.2122-8 du code de la commande publique,

Considérant que le SIVOM de la Communauté du Béthunois a lancé une consultation selon une procédure simplifiée inférieure à 25 000,00 € HT concernant l'achat de vêtements de cérémonie pour les agents du Crématorium,

DECIDONS :

ARTICLE 1 : de signer le bon de commande faisant référence au devis « DV2510-1135 » relatif à l'achat de vêtements de cérémonie pour les agents du Crématorium, avec la société BIGAND CONFECTION (1482 avenue de la Libération, 62780 CUCQ), pour un montant de 1 633,50 € HT.

ARTICLE 2 : les dépenses inhérentes au montant cité en article 1er seront imputées au budget annexe du Crématorium sur la compétence 160.

ARTICLE 3 : la Directrice Générale des Services du SIVOM de la Communauté du Béthunois et la responsable du service gestion comptable de Béthune sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Béthune,

Pierre Emmanuel Gibson
Président du SIVOM de la Communaute du Bethunois
10 oct. 2025

Cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.